



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la Réunion du 25 février 2019

L'an Deux Mille Dix-neuf, le lundi 25 février 2019 à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué (Date de convocation : 18 février 2019) s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent BARBAN, Maire.

Secrétaire de séance : Muriel EYL

	NOM Prénom	PRESENTS	EXCUSÉS Procuration à :	ABSENTS
1	Laurent BARBAN	X		
2	Didier SERIS	X		
3	Nadine CHENNA	X		
4	Bernard FATH	X		
5	Michel ZIMMER	X		
6	Marie-Christine GASTEUIL	X		
7	Serge MONNIER			X
8	Catherine FOURNIER	X		
9	Muriel EYL	X		
10	Josette LUCAS			X
11	Alain GIRAUDEAU	X		
12	Marc MINNEGHEER		Laurent BARBAN	
13	Simone HAEGEMANS	X		
14	Anne-Marie LABASTHE	X		
15	Claire GERARD-DARRACQ	X		
16	Benoist AULANIER	X		
17	Jean-François MOUCLIER	X		
18	Fabrice BOS	X		
19	Marie-Hélène DUBOIS	X		
20	Philippe GOURY		Didier SERIS	
21	Véronique PERPIGNAA-GOULARD		Benoît AULANIER	
22	Marie-Christine ITHURRIA	X		
23	Sylvie VABRE	X		
24	Pierre POZZOBON	X		
25	Marie VIGUIER	X		
26	Philippe DIAS	X		
27	Benoit LACOSTE		Sandrine LONDRES	
28	Catherine SY			X
29	Sandrine LONDRES	X		



PROCES-VERBAL ANALYTIQUE

Le procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Madame Muriel EYL est désignée secrétaire de séance.

2019/01 – PROJET DE GENDARMERIE RUE DE LUXEAU

Rapporteur : Monsieur Laurent BARBAN, Maire

Laurent BARBAN indique au Conseil Municipal qu'en cette opération s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'objet d'une préemption déléguée par arrêté du Maire de Léognan du 22 mai 2018 et régularisée par acte authentique d'achat du 21 septembre 2018.

Elle consiste en la réalisation d'un ensemble immobilier, destiné à l'accueil d'une gendarmerie composée de 17.33 unités logement (casernes et logements), commune de Léognan.

Philippe DIAS demande si des dérogations possibles par exemple par rapport à l'interdiction de réaliser plus d'un étage sur les constructions ?

Laurent BARBAN répond que cela reste possible et ce sera le cas par exemple pour la clôture qui devra être adaptée aux besoins de sécurité du cahier des charges imposé par les services centraux de la gendarmerie. De toute façon, pour le moment, le projet ne prévoit pas d'étage.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement après que M. le Maire demande des réactions **à l'unanimité pour :**

- **autoriser** la poursuite des négociations en vue de la réalisation de cette opération, dans les conditions ci-dessus exposées ;

- **autoriser** Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches, demander toutes autorisations, constituer ou abandonner toutes servitudes, signer tous actes nécessaires à l'aboutissement de ce dossier

2019/02 – COULEE VERTE, DEMANDE DE SUBVENTION (PASSERELLES)

Rapporteur : Laurent BARBAN

Laurent BARBAN informe les élus sur ce projet qui relie le bourg jusqu'au parc forestier du Lac Bleu. Le montant de 80 000 € TTC est un maxima. On ne touchera pas au lit du cours d'eau dans un souci de préservation de l'espace naturel. Il s'agit ici de la touche finale du franchissement de l'eau blanche.

Benoît AULANIER précise qu'en plus du schéma des itinéraires et de randonnées, ce dossier s'inscrit dans le cadre du schéma directeur des pistes cyclables qui est complété par l'utilisation de chemins ruraux.

Philippe DIAS demande à quel niveau exactement se situe ces deux passerelles ?



Laurent BARBAN explique que ces passerelles seront la première avant le moulin de Brisson et l'autre environ 900 mètres après.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement, après que M. le Maire demande des réactions, pour :

- **autoriser** Monsieur le Maire à solliciter des aides financières auprès du Département et de la Communauté de Communes de Montesquieu pour le projet d'aménagement de la coulée verte avec création de deux passerelles qui franchiront l'Eau Blanche ;
- **autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

A l'unanimité

2019/03 – CONVENTION DE PERCEPTION POUR COMPTE DE TIERS – JAZZ AND BLUES

Rapporteur : Monsieur Laurent BARBAN, Maire

Laurent BARBAN informe les conseillers qu'il est nécessaire de fixer les modalités d'encaissement de recettes provenant de la représentation de spectacles par la commune de Léognan pour le compte de l'association « Jazz and Blues » sur un modèle validé par la Trésorerie (DGFiP).

M. Didier SERIS s'abstient au moment du vote.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement après que M. le Maire demande des réactions :

A l'unanimité moins une abstention (Didier SERIS)

2019/04 – TRANSFERT DES COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur Laurent BARBAN, Maire

Laurent BARBAN explique que ce sujet a été débattu en bureau des Maires et Vice-présidents à la CCM. Sur le principe, les élus sont favorables à un transfert mais le délai a été jugé trop court pour prendre ces compétences. Cela nécessite une préparation et un audit technique, juridique et financier poussé afin de faire les choses correctement comme le fait la CCM depuis toujours. La prise de compétence restera toutefois possible avant le 01/01/2026.

Benoît AULANIER est favorable à une gestion communautaire de ces compétences qui renforcerait la mutualisation et permettrait de dédier des compétences en interne. Une majorité de conseillers communautaires est effectivement favorable à ce transfert de compétences. La question d'une gestion publique ou privée de ce qui est au départ une ressource naturelle se pose. De même que la qualité du service ainsi que sa tarification méritent d'être repensée : on voit notamment des communes comme Libourne qui pratiquent des prix très bas pour les 1ers m3 afin de satisfaire au besoin de première nécessité, puis une autre tranche pour les besoins utiles et enfin un tarif beaucoup plus élevé pour ce qui relève du confort par exemple. L'étude à venir permettra des débats intéressants.



Le Conseil Municipal se prononce favorablement après que M. le Maire demande des réactions :

A l'unanimité moins une abstention (Marie VIGUIER)

2019/05 – CONVENTION AVEC LA CCM POUR LE RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE

Rapporteur : Monsieur Laurent BARBAN, Maire

Laurent BARBAN explique les actions menées au travers de ce réseau de lecture publique et remercie notamment Michel ZIMMER qui a suivi l'élaboration avec les collègues du territoire.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement après que M. le Maire demande des réactions :

A l'unanimité

2019/06 – CONVENTION ABRI VOYAGEURS AVEC LA REGION NOUVELLE AQUITAINE

Rapporteur : Monsieur Laurent BARBAN, Maire

Laurent BARBAN explique qu'il s'agit là d'une régularisation car les travaux ont été réalisés depuis 2 ans.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement après que M. le Maire demande des réactions :

A l'unanimité

2019/07 – DENOMINATION RESIDENCE LES COQUELICOTS BLANCS – RUE DU 19 MARS 1962

Rapporteur : Monsieur Laurent BARBAN, Maire

Laurent BARBAN propose le nom des Coquelicots Blancs à l'assemblée des élus.

Le Conseil Municipal se prononce après que M. le Maire demande des réactions :

A l'unanimité



* * * * *

Monsieur le Maire fait lecture des décisions qu'il a prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT et demande s'il y a des questions.

En l'absence de question, M. le Maire clôt la séance à 18h32.

* * * * *